



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DES FORETS

Vingt-sixième session

3-7 octobre 2022

Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité

Résumé

Le présent document rend compte des décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité des forêts.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- prendre note des décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité des forêts et donner les indications qu'il jugera utiles.

Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Malgorzata Buszko-Briggs
Secrétaire du Comité des forêts
Division des forêts
Tél.: (+39) 06 570 55762
Malgorzata.BuszkoBriggs@fao.org

(Veuillez adresser une copie à: COFO@fao.org)

I. CONFÉRENCE DE LA FAO

1. À sa quarante-deuxième session, tenue au Siège de la FAO à Rome, du 14 au 18 juin 2021, la Conférence de la FAO¹ a fait sien le rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts et, en particulier, s'est félicitée des réalisations obtenues dans le cadre des travaux menés par l'Organisation sur les forêts et de leurs synergies avec l'agriculture, et a réitéré la contribution importante des forêts et de leur gestion durable à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD).

2. La Conférence a pris note des informations actualisées sur les préparatifs du quinzième Congrès forestier mondial et s'est félicitée des efforts conjoints menés par la République de Corée et la FAO pour que la manifestation soit un succès.

3. Le Comité est invité à examiner les conclusions de la Conférence, à sa quarante-deuxième session, en particulier quand il abordera les points 5, 6, 7 et 9.1 de son ordre du jour.

II. CONSEIL DE LA FAO

4. À sa cent soixante-quatrième session, tenue au Siège de la FAO, du 6 au 10 juillet 2020, le Conseil:

- a indiqué que les Membres seraient consultés en ce qui concerne la mise sur pied de l'Initiative sur la transformation des systèmes alimentaires pour nourrir la planète sans déforestation; a souligné l'interdépendance qui existait entre la sécurité alimentaire et la foresterie, est convenu que le Comité des forêts examinerait les facteurs qui favorisent le développement des terres agricoles à la lumière de la gestion durable des forêts, et a déclaré attendre avec intérêt de nouvelles consultations avec les Membres sur l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* et la *Situation des forêts du monde 2020* à la vingt-cinquième session du Comité des forêts; a demandé à la FAO de rédiger des notes techniques sur les incidences financières et techniques d'une évaluation des ressources forestières mondiales visant à confronter les avantages et les inconvénients d'un cycle biennal et ceux d'un cycle quinquennal pour la prochaine session du Comité des forêts; a encouragé la FAO à continuer d'aider les Membres à protéger, restaurer et gérer durablement les forêts, notamment en réduisant la déforestation et en inversant le processus, ainsi qu'à obtenir des financements auprès de plateformes telles que le Fonds vert pour le climat.

5. Le Comité est invité à examiner les conclusions du Conseil, à sa cent soixante-quatrième session, en particulier quand il abordera les points 6 et 8.3 de son ordre du jour.

6. À sa cent soixante-cinquième session, tenue au Siège de la FAO, du 30 novembre au 4 décembre 2020, le Conseil a fait siennes les recommandations qui figurent dans le rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts. En particulier, le Conseil:

- a réaffirmé la contribution importante des forêts et de leur gestion durable à la concrétisation des objectifs de développement durable, y compris concernant la sécurité alimentaire, les systèmes alimentaires durables et les régimes alimentaires sains, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements;

¹ C 2021/REP <https://www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf>.

- a demandé à la FAO de mettre en évidence et de promouvoir les pratiques existantes et complémentaires entre les activités agricoles et la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts, qui permettent d'éviter le déboisement et de préserver les services écosystémiques, car l'agriculture et la foresterie peuvent, grâce à leurs synergies, contribuer au développement durable;
- s'est félicité, en particulier, de ce que le Comité des forêts ait demandé que soient mises en place des activités transversales et intersectorielles et a souligné, à cet égard, qu'il convenait que la FAO continue de faire preuve de capacités techniques solides dans le domaine de la foresterie;
- a encouragé la FAO à aider les communautés locales associées à des forêts spécifiques à gérer celles-ci de manière durable;
- a invité la FAO à continuer de publier une *Évaluation des ressources forestières mondiales* tous les cinq ans, tout en mettant au point, en concertation avec les Membres et les partenaires, un processus souple d'élaboration de rapports sur l'évaluation des ressources forestières qui permette la mise à jour volontaire des grands indicateurs liés aux objectifs de développement durable;
- a félicité la FAO des activités entreprises dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique révisé et a invité l'Organisation à continuer d'accorder la priorité aux activités normatives et techniques et à mettre l'accent sur les données dans le Cadre stratégique 2022-2031;
- a demandé à la FAO de mettre en valeur de nouvelles technologies et des innovations numériques pour la collecte de données sur la gestion et l'utilisation durables des forêts et les produits forestiers;
- a pris note des progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*, a pris acte du fait que les Membres pouvaient soumettre d'autres observations par écrit en vue de leur intégration dans ce document et a recommandé qu'un processus de consultation ouvert, transparent et dirigé par les Membres soit mis en place en vue d'établir la version finale du projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la *Stratégie*, lequel s'appuierait sur des contributions de tous les comités techniques, ainsi que du groupe de points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA);
- a demandé à la FAO:
 - d'analyser l'intégration de la biodiversité dans le domaine des forêts et de promouvoir la gestion durable des espèces sauvages tout au long de la filière de la viande de chasse et l'adoption de mesures pour mieux prévenir les risques de zoonose, notamment en appliquant l'approche «Un monde, une santé»;
 - d'envisager, en concertation avec les Membres, une initiative destinée à intégrer la biodiversité dans les systèmes alimentaires;
- a noté qu'il importait que la FAO aide les Membres qui le souhaitent à augmenter leurs capacités à faire face aux facteurs responsables de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le cadre des mesures qu'ils prennent pour faire face au changement climatique, renforce les activités de collaboration avec le secteur privé qui visent à mobiliser des financements relatifs au changement climatique au bénéfice des forêts, continue de

renforcer ses activités d'élaboration de normes internationales et augmente la visibilité des travaux réalisés au titre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et le Codex Alimentarius;

- a demandé à la FAO d'intégrer la foresterie dans ses travaux sur les systèmes alimentaires, notamment, mais sans s'y limiter, par l'intermédiaire des mesures de redressement mises en œuvre dans le contexte de la pandémie de covid-19 et dans le cadre de l'initiative Main dans la main, et a souligné, d'une façon générale, qu'il importait que la FAO participe aux mécanismes multilatéraux intergouvernementaux agréés au sein du système des Nations Unies;
- a demandé que la coordination des questions intersectorielles soit renforcée entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture et a recommandé qu'à l'avenir, tout document sur des questions concernant aussi bien l'agriculture que les forêts soit présenté à ces deux comités;
- a demandé que des éléments liés à l'utilisation des technologies numériques dans le domaine de la planification de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie soient inclus dans le cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques par le Comité des forêts;
- a demandé à la FAO de faire en sorte que les débats du Congrès forestier mondial tiennent compte de la pandémie de covid-19 et du Programme 2030.

7. Le Comité est invité à examiner les conclusions du Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, en particulier quand il abordera les points 6, 7, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 9.1, 9.2 et 9.4 de son ordre du jour.

8. À sa cent soixante-sixième session, tenue au Siège de la FAO, du 26 avril au 1^{er} mai 2021, le Conseil a examiné le document portant la cote C 2021/7 intitulé Cadre stratégique 2022-2031 et, en particulier:

- s'est félicité de ce que le fil conducteur stratégique axé sur la transformation soit encouragé de manière cohérente, selon que de besoin et conformément aux contextes nationaux et aux capacités nationales, dans l'objectif d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, inclusifs, résilients et durables² qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, en vue de soutenir la concrétisation du Programme 2030 et des trois objectifs mondiaux des Membres de la FAO;
- a souligné qu'il était important de veiller à accorder une attention équitable aux pêches et aux forêts dans l'ensemble des domaines prioritaires du Programme (DDP) et du Cadre stratégique;

² Le système agroalimentaire couvre le cheminement des produits alimentaires de la ferme à la table – y compris lorsque ces produits ont été cultivés, pêchés, récoltés, transformés, conditionnés, transportés, distribués, échangés, achetés, préparés, consommés ou éliminés. Il englobe également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens d'existence et l'ensemble des personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle dans l'obtention de ces produits alimentaires et agricoles. Dans l'Acte constitutif de la FAO, le terme «agriculture» et ses dérivés englobent les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière.

9. Le Comité est invité à examiner les conclusions du Conseil, à sa cent soixante-sixième session, en particulier quand il abordera le point 9.1 de son ordre du jour.

10. À sa cent soixante-huitième session, tenue au Siège de la FAO, du 29 novembre au 4 décembre 2021, le Conseil a examiné le document portant la cote CL 168/21 et intitulé *Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique*. En particulier, le Conseil:

- s'est félicité de l'attention accordée dans la *Stratégie* à la gestion durable des forêts, aux besoins nutritionnels, aux océans, aux rivières et aux eaux intérieures, à la biodiversité, aux pertes et gaspillages alimentaires, à l'érosion des sols et aux approches écosystémiques.

11. Dans sa résolution 1/168 portant sur *La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*, le Conseil a invité les Membres à:

- (paragraphe 6. i.) intégrer les plans d'action mondiaux sectoriels de la Commission, le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les outils de politique générale dans leurs politiques et programmes et dans les plans d'action nationaux et régionaux sur l'agriculture, la foresterie, la pêche et l'aquaculture, la biodiversité, le changement climatique, la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé, ainsi que dans d'autres secteurs, selon qu'il conviendra;
- (paragraphe 6. ii.) concourir activement, selon qu'il conviendra et en fonction de leurs situations, priorités et capacités nationales, à la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui favorisent l'utilisation durable, la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, sans laisser aucun agriculteur, éleveur, pasteur, forestier, pêcheur ni aquaculteur de côté, et en tenant compte des contributions et besoins des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales.

12. Le Comité est invité à examiner les conclusions du Conseil, à sa cent soixante-huitième session, en particulier quand il abordera les points 7, 8.2, 8.6 et 9.1 de son ordre du jour.

13. À sa cent soixante-dixième session, tenue au Siège de la FAO, du 13 au 17 juin 2022, le Conseil a fait sienne la *Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031*, telle que décrite à l'annexe C du rapport de la cent soixante-dixième session du Conseil, et a souligné qu'il était important de mobiliser des ressources complémentaires et de mettre au point un plan d'action en vue d'une mise en œuvre efficace.

14. Le Conseil a également fait sienne la *Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation*, telle que décrite à l'annexe D du rapport de la cent soixante-dixième session du Conseil, et a souligné qu'il était important de mettre au point un plan d'action en vue d'une mise en œuvre efficace.

15. Le Comité est invité à examiner les conclusions du Conseil, à sa cent soixante-dixième session, en particulier quand il abordera les points 7, 7.1, 7.2 et 8.3 de son ordre du jour.

III. COMITÉ DU PROGRAMME

16. À sa cent trentième session, tenue au Siège de la FAO, du 22 au 26 mars et le 6 avril 2021, le Comité du Programme de la FAO a demandé que des informations lui soient communiquées sur les activités menées par la FAO avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) dans le cadre des travaux du Comité des forêts, en vue de leur examen au titre du point 20 de l'ordre du jour (Questions diverses), en particulier concernant la Conférence internationale sur l'éducation forestière (ICFE), qui se tiendra, en visioconférence, du 8 au 10 juin 2021.

17. Le Comité a pris note des informations sur les activités menées par la FAO en collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), en particulier en ce qui concerne la Conférence internationale sur l'éducation forestière qui se tiendra en ligne du 8 au 10 juin 2021; a demandé à la FAO d'informer dûment les Membres, par le biais des représentations permanentes à Rome, au sujet des réunions et des initiatives qui se déroulent dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et du Comité des forêts; s'est félicité que la Direction ait assuré que les représentants permanents seraient mieux informés au sujet des activités de l'Organisation dans le domaine des forêts, notamment par la communication régulière d'informations actualisées de la part du Siège et des bureaux régionaux, par un renforcement des liens avec les autres comités techniques et grâce à une efficacité et une efficience accrues des commissions régionales des forêts.

18. Le Comité est invité à examiner les conclusions du Comité du Programme, à sa cent trentième session, en particulier quand il abordera les points 9.3 et 9.4 de son ordre du jour.

19. À sa cent trente-troisième session, tenue au Siège de la FAO, du 16 au 20 mai 2022, le Comité du Programme de la FAO a évalué la contribution de l'Organisation à l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6) et à la réponse de la Direction. Le Comité:

- a reconnu les compétences techniques que possède la FAO s'agissant d'aider ses Membres en ce qui concerne la production végétale, l'élevage, la pêche, les forêts, l'aquaculture, l'agriculture, l'agriculture irriguée, les produits agrochimiques et autres polluants et leurs effets sur la qualité de l'eau, et a encouragé la FAO à renforcer ses travaux en la matière.

20. Le Comité est invité à examiner les conclusions du Comité du Programme, à sa cent trente-troisième session, en particulier quand il abordera les points 5.2, 6.2, 6.5 et 7.1 de son ordre du jour.

IV. COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (CRGAA)

21. À sa dix-huitième session ordinaire, tenue en ligne du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a examiné plusieurs thèmes intersectoriels (tels que l'accès et le partage des avantages, l'«information de séquençage numérique» et les biotechnologies), outre la mise en œuvre des plans d'action mondiaux sectoriels concernant les ressources génétiques et ses travaux portant sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture³.

³ CGRFA-18/21/Report.

22. La Commission s'est félicitée de la publication du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁴ et a pris note de l'intérêt médiatique qu'il avait suscité dans le monde entier. Elle a en outre invité les pays à continuer d'en diffuser les messages clés au niveau national, et d'envisager de tenir compte de ses conclusions lors de la définition de leurs politiques, programmes et activités, selon qu'il conviendrait et en fonction de leurs besoins et capacités. Par ailleurs, dans le cadre du suivi intersectoriel du rapport, la Commission a approuvé le *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*⁵.

23. S'agissant de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*, la Commission a invité les pays à déployer davantage d'efforts à cet égard et de contribuer, par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux, à l'élaboration et à la mise à l'essai du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, et à continuer de communiquer des données sur ces ressources. De plus, elle a encouragé les pays à continuer d'intégrer les ressources génétiques forestières aux mesures de plus grande ampleur et plus globales consacrées à la gestion durable des forêts, ainsi qu'aux mesures relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans le domaine des forêts, et à déterminer si des actions spécifiques et stratégiques liées aux ressources génétiques forestières devaient être entreprises. La Commission a demandé à la FAO de continuer à coordonner et à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux et les organisations internationales pertinentes. Elle a également demandé à la FAO de poursuivre son travail de mise au point du nouveau système mondial d'information.

24. En examinant l'élaboration du *deuxième rapport sur L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*, la Commission a pris note des progrès accomplis et a invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à désigner un point focal national et des suppléants, selon que de besoin. Elle a en outre exhorté les pays, les réseaux régionaux et les organisations internationales compétentes qui ne l'avaient pas encore fait à transmettre leurs rapports à la FAO dès que possible. La Commission a demandé à la FAO de présenter un projet de rapport qui serait examiné par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières à sa septième session (prévue en mars 2023), puis par la Commission à sa neuvième session ordinaire (prévue en juillet 2023).

25. Le Comité est invité à examiner les conclusions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa dix-huitième session ordinaire, en particulier quand il abordera le point 8.2 de son ordre du jour.

V. CONFÉRENCES RÉGIONALES

26. À sa trente-sixième session, qui s'est tenue à Bagdad (Iraq), les 10 et 11 janvier et 7 et 8 février 2022 (session hybride), la Conférence régionale pour le Proche-Orient a examiné le rapport de la vingt-cinquième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO). Les participants à la réunion ont pris note des messages essentiels du rapport de la Commission, notamment les suivants:

- a) les recommandations adressées à la Conférence régionale pour le Proche-Orient, à sa trente-sixième session, invitant à:
 - i) reconnaître l'importance des interactions entre l'agriculture et les forêts à l'appui du développement durable et la nécessité d'envisager la sécurité alimentaire, l'agriculture, les parcours, les forêts et les autres aspects du développement rural de manière intégrée;

⁴ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca3129en>.

⁵ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB8338FR>.

- ii) examiner les questions intersectorielles qui concernent les forêts et les parcours ainsi que les systèmes agroalimentaires sous la forme d'un point inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine session;
 - iii) améliorer les interactions entre la CFPPO et les membres de la Conférence régionale, y compris les délégations présentes à Rome, en vue de renforcer le dialogue intersectoriel sur les politiques et de veiller à ce que les questions importantes qui intéressent les forêts et les parcours au niveau régional figurent parmi les thèmes des sessions des conférences régionales.
- b) les recommandations adressées au Comité des forêts invitant à:
- i) renforcer davantage ses activités intersectorielles au moyen d'interventions visant à mettre fin à la dégradation des terres et à la déforestation ainsi qu'à promouvoir une gestion durable de l'agriculture, des parcours et des forêts, de façon à favoriser la mise en place de systèmes agroalimentaires qui soient à la fois plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables;
 - ii) élargir et renforcer ses travaux sur les parcours.
- c) l'appel invitant les pays à:
- i) promouvoir des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables qui contribuent à une gestion durable des forêts et des terres;
 - ii) renforcer les mécanismes institutionnels à l'appui des approches sylvopastorales et agroforestières qui permettent d'intégrer la gestion des animaux d'élevage dans les systèmes de production axés sur les forêts et les arbres;
 - iii) porter leurs préoccupations d'ordre climatique liées aux forêts et aux parcours à l'attention de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient et demander que celle-ci reconnaisse le rôle des forêts et des parcours dans les politiques et programmes de lutte contre le changement climatique;
 - iv) approfondir les connaissances sur les forêts en actualisant les cartes nationales du couvert végétal et en réalisant des inventaires nationaux des forêts.

27. Les participants à la session ministérielle tenue lors de la trente-sixième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient ont également demandé à la FAO de promouvoir une gestion durable de l'agriculture, des parcours et des forêts, de façon à rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.

28. Les participants à la trente-sixième session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Dacca (Bangladesh), du 8 au 11 mars 2022 (session hybride), ont recommandé à la FAO:

- d'élaborer un plan d'action régional afin de donner de la cohérence aux efforts déployés pour intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles de la région du Pacifique, y compris la pêche, l'agriculture, l'élevage et les forêts;
- d'étoffer ses activités et de soutenir la coopération régionale dans le domaine de la gestion durable des forêts, en particulier en ce qui concerne la production et la consommation durables de bois.

29. La Conférence régionale a insisté sur le fait qu'il était nécessaire de réduire les émissions conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et a reconnu que la gestion durable des forêts, y compris la régénération des forêts et l'agroforesterie, contribuait à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, ainsi qu'au renforcement de la résilience à l'appui de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables. La Conférence régionale a reconnu que l'agriculture contribuait aux émissions de gaz à effet de serre et a appelé l'attention sur la nécessité de réduire les émissions dans le secteur de l'utilisation des terres, sur le potentiel de l'agriculture et de la foresterie régénératives et sur la possibilité de développer et d'utiliser des énergies renouvelables ou durables à des fins agricoles.

30. La Conférence régionale a mis en avant plusieurs initiatives, parmi lesquelles l'amélioration de la gestion des forêts et de la pêche, la promotion de systèmes de culture durables, l'instauration de chaînes de valeur durables du bois, l'adaptation aux pénuries d'eau ou encore les efforts déployés au niveau national pour atténuer les incidences de l'agriculture sur les écosystèmes terrestres, aquatiques et côtiers vulnérables. Elle a également attiré l'attention sur les possibilités qu'offraient l'agriculture et la foresterie régénératives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

31. La trente-septième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue à Quito (Équateur), du 28 mars au 1^{er} avril 2022 (session hybride). La Conférence régionale:

- a fait siennes les recommandations formulées par la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes à sa trente-deuxième session;
- a pris acte des menaces et des difficultés que posaient le changement climatique, le manque d'eau et la sécheresse, la dégradation des sols, la perte de biodiversité, la déforestation, les organismes nuisibles et les maladies des plantes et des animaux, et les catastrophes naturelles;
- a recommandé à la FAO: i) de tenir compte, dans ses travaux, des accords internationaux sur l'environnement, notamment le Pacte de Glasgow pour le climat, l'Accord de Paris et, s'il convient, la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, qui sont issus de la vingt-sixième Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); ii) de recourir à des approches globales et novatrices, notamment la biotechnologie, l'édition génomique, le semis direct et d'autres moyens techniques, de façon à développer les liens entre le changement climatique, la restauration des écosystèmes productifs, la gestion intégrée des ressources en eau, la planification et l'aménagement du territoire et la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la déforestation illégale.

32. La trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue à Malabo (Guinée équatoriale), du 11 au 14 avril 2022 (session hybride). La Conférence a encouragé les membres à:

- profiter de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) pour renforcer l'action et la coordination aux niveaux national et régional entre les secteurs et entre les pays, par exemple dans le cadre de la Grande Muraille verte et de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100);
- investir dans des innovations et des technologies permettant de produire des données et des connaissances à l'appui de la restauration des écosystèmes, de la gestion des ressources naturelles et de tous les secteurs productifs de l'agriculture (cultures, élevage, pêches, forêts, etc.) aux fins d'une transformation résiliente et durable des systèmes agroalimentaires.

33. S'agissant de la manifestation organisée par le pays hôte: partage d'expérience sur les enjeux liés à la gouvernance forestière, la Conférence régionale:

- a reconnu qu'il existait un lien entre gouvernance forestière et déforestation, changement climatique et réduction de la pauvreté;
- a souligné que l'amélioration de la gouvernance forestière était essentielle pour assurer la durabilité des forêts en Afrique centrale, atténuer les effets du changement climatique, contribuer aux économies nationales et améliorer les moyens d'existence des communautés locales tributaires des forêts;
- s'est félicitée de l'appui fourni par la FAO en Afrique centrale pour assurer la gestion durable des forêts;
- a recommandé à la FAO d'aider les Membres à promouvoir les programmes de boisement et à mettre en œuvre des pratiques optimales de gouvernance forestière;

et a invité les membres de la Conférence régionale à:

- envisager de recourir à l'agroforesterie, à des pratiques agricoles résilientes et à l'éco-agriculture pour prévenir la déforestation et la désertification;
- envisager de recourir aux crédits carbone et à d'autres dispositifs de financement innovants pour mobiliser des ressources afin d'agir à l'interface entre les forêts et le changement climatique;
- partager d'autres données d'expérience sur les environnements politique, juridique et institutionnel pour stimuler la gouvernance forestière.

34. La trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe s'est tenue à Lodz (Pologne), du 10 au 13 mai 2022 (manifestation hybride).

35. La Conférence régionale a fait sien le rapport de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (quarante et unième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-dix-neuvième session) ainsi que les recommandations qui en sont issues.

36. Le Comité est invité à examiner les conclusions des conférences régionales de la FAO, en particulier quand il abordera les points 8.6 et 9.1 de son ordre du jour.